

Objet : Bilan de la première session du concours interne exceptionnel de recrutement de professeurs des écoles – Session 2026

La session 2026 du concours interne exceptionnel de recrutement de professeurs des écoles marque une étape importante dans la politique de recrutement de l'académie de Mayotte. Organisée pour la première fois sur le territoire, cette voie exceptionnelle répond à un enjeu majeur de consolidation des effectifs du premier degré en permettant à des personnels déjà investis auprès des élèves d'accéder au corps des professeurs des écoles à l'issue d'un processus de sélection exigeant.

Au-delà de sa finalité de recrutement, cette première session a constitué un véritable révélateur du potentiel professionnel présent au sein de l'académie et a permis d'identifier les principaux leviers de professionnalisation à accompagner dans les années à venir.

Une mobilisation importante des personnels

Le concours a rencontré un réel succès auprès des personnels éligibles, traduisant leur volonté de s'inscrire durablement dans le service public d'éducation. Quelques données clés :

209 candidats inscrits	161 présents	115 admissibles à l'issue des épreuves écrites
97 candidats présents aux épreuves d'admission	50 postes offerts	20 LC

Ces résultats témoignent à la fois de l'attractivité de cette voie de recrutement et du niveau d'exigence maintenu tout au long de la sélection.

Un concours exigeant centré sur les compétences professionnelles

Le concours a pleinement rempli son objectif d'identification des compétences professionnelles attendues d'un professeur des écoles titulaire.

Les travaux du jury montrent que la réussite ne repose pas principalement sur l'ancienneté ou sur la seule expérience acquise en classe, mais sur la capacité des candidats à porter un regard analytique sur leur pratique professionnelle.

Les candidats les mieux classés ont su :

- expliciter les choix pédagogiques qu'ils mettent en œuvre
- analyser leurs pratiques au regard des apprentissages des élèves
- mobiliser les références institutionnelles, pédagogiques et didactiques
- démontrer leur connaissance du fonctionnement du système éducatif
- inscrire leur action dans le cadre des valeurs de l'École de la République.

À l'inverse, les prestations les moins convaincantes sont restées essentiellement descriptives, sans réelle prise de recul sur les situations professionnelles présentées.

Cette première session confirme ainsi que la posture réflexive constitue aujourd'hui un critère majeur de professionnalité.

Un vivier professionnel engagé et prometteur

L'un des enseignements les plus positifs de cette session réside dans la qualité des profils rencontrés.

Les membres du jury soulignent unanimement l'engagement des candidats, leur investissement quotidien auprès des élèves ainsi que leur forte motivation à intégrer durablement le corps des professeurs des écoles.

Les entretiens se sont déroulés dans un climat particulièrement serein, marqué par la qualité des échanges, l'écoute et le respect mutuel. Les candidats ont fait preuve d'une posture professionnelle conforme aux attentes du service public d'éducation et ont manifesté une réelle volonté de progresser dans leur pratique.

Cette richesse du vivier constitue un atout majeur pour l'académie dans sa politique de fidélisation des personnels.

Des axes de professionnalisation clairement identifiés

Au-delà des résultats individuels, les observations des différentes commissions permettent d'identifier plusieurs domaines dans lesquels les dispositifs de préparation pourront être renforcés.

Le jury relève notamment la nécessité d'accompagner les futurs candidats à consolider :

- la capacité d'analyse des pratiques professionnelles ;
- la maîtrise du fonctionnement institutionnel du premier degré ;
- la connaissance des dispositifs d'accompagnement des élèves et des partenaires de l'École ;
- l'appropriation des programmes, du socle commun et des ressources institutionnelles ;
- la mobilisation concrète des valeurs de la République, des obligations déontologiques et des principes du service public dans les situations professionnelles.

Ces constats constituent des points d'appui précieux pour adapter les actions de formation proposées aux futurs candidats ainsi qu'aux personnels en exercice.

Une réussite collective au service des priorités académiques

Cette première session a pu être conduite dans des conditions particulièrement satisfaisantes grâce à l'implication de l'ensemble des acteurs mobilisés.

Les travaux préparatoires, les réunions d'harmonisation et les échanges réguliers entre les huit commissions ont permis de garantir une évaluation homogène, équitable et conforme aux exigences nationales.

Le jury tient à saluer l'engagement des inspecteurs de l'Éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des directrices, directeurs d'écoles et des services de la Division des examens et concours ainsi que de l'ensemble des personnels ayant contribué à l'organisation de cette première édition.

Perspectives

Cette première session démontre pleinement la pertinence de cette voie exceptionnelle de recrutement dans le contexte de l'académie de Mayotte.

Elle permet de reconnaître les compétences acquises par des professionnels déjà engagés au service des élèves tout en maintenant un haut niveau d'exigence dans l'évaluation des compétences professionnelles attendues d'un professeur des écoles titulaire.

Les enseignements tirés de cette première édition constituent désormais un cadre de référence pour les futures sessions du concours. Ils permettront d'orienter les dispositifs de préparation, d'accompagner le développement professionnel des candidats et de poursuivre la politique académique de recrutement, de fidélisation et de professionnalisation des enseignants du premier degré.

Au regard des résultats obtenus, de la qualité du vivier rencontré et de la mobilisation des équipes, cette première édition peut être considérée comme une réussite significative au service des ambitions portées par l'académie de Mayotte pour la réussite des élèves et le renforcement durable de son service public d'éducation.

Concours interne exceptionnel de recrutement de professeurs des écoles
Session 2026

RAPPORT DU JURY

JUIN 2026

AVANT-PROPOS

La session 2026 constitue une étape importante pour l'académie de Mayotte avec l'organisation de la première édition du concours interne exceptionnel de recrutement de professeurs des écoles. Ce concours répond à un double enjeu : reconnaître l'expérience professionnelle acquise par des personnels déjà engagés au service des élèves et contribuer au renforcement durable des équipes pédagogiques dans une académie confrontée à des besoins importants en recrutement.

Cette voie de recrutement s'inscrit pleinement dans l'ambition portée par l'Éducation nationale de valoriser les parcours professionnels tout en maintenant un niveau d'exigence conforme aux responsabilités exercées par un professeur des écoles titulaire. Elle ne repose pas sur la seule reconnaissance de l'ancienneté ou de l'expérience acquise. Elle vise à apprécier la capacité des candidats à analyser leur pratique, à mobiliser les connaissances pédagogiques, didactiques et institutionnelles nécessaires à l'exercice du métier et à démontrer une posture professionnelle conforme aux valeurs du service public d'éducation.

Le jury a rencontré des candidats aux parcours variés, dont l'engagement auprès des élèves témoigne de leur investissement quotidien au service de l'École. Cette première session a permis de mesurer la richesse de ce vivier professionnel mais également de rappeler que l'expérience ne prend pleinement sa valeur que lorsqu'elle s'accompagne d'une véritable réflexion sur les pratiques et d'une volonté constante de développement professionnel.

Le présent rapport poursuit une double ambition. Il rend compte des travaux conduits par le jury et des principaux enseignements de cette première session. Il constitue également un document d'accompagnement destiné aux futurs candidats ainsi qu'aux équipes chargées de leur préparation, en explicitant les attentes du jury et les compétences qui ont fondé son appréciation.

Je tiens à remercier l'ensemble des membres du jury, inspecteurs de l'Éducation nationale et conseillers pédagogiques de circonscription, directrices, directeurs d'école dont l'engagement, la disponibilité et la qualité des échanges ont permis de garantir une évaluation exigeante, harmonisée et équitable des candidats. Je remercie également la Division des examens et concours ainsi que l'ensemble des personnels mobilisés pour l'organisation de cette session.

Les enseignements présentés dans ce rapport traduisent la volonté du jury de contribuer à l'amélioration continue des préparations au concours et, plus largement, au développement de la professionnalisation des enseignants du premier degré dans l'académie de Mayotte.

Valérie DÉBUCHY
Présidente du jury

1. PRÉSENTATION DU CONCOURS

Le concours interne exceptionnel de recrutement de professeurs des écoles a été créé afin de reconnaître les compétences professionnelles développées par des personnels exerçant déjà au sein de l'Éducation nationale et de leur offrir une voie d'accès au corps des professeurs des écoles.

Dans l'académie de Mayotte, cette première session revêt une importance particulière. Elle s'inscrit dans un contexte marqué par des besoins importants en personnels titulaires et par la volonté de consolider les équipes pédagogiques en s'appuyant sur des professionnels ayant déjà acquis une expérience significative auprès des élèves.

Ce concours ne constitue pas une simple validation de l'expérience professionnelle. Il vise à apprécier la capacité des candidats à exercer pleinement les missions confiées à un professeur des écoles titulaire. Les épreuves permettent ainsi d'évaluer la qualité de leur réflexion pédagogique, leur aptitude à analyser leur pratique, leur connaissance du système éducatif, leur maîtrise des valeurs de la République ainsi que leur capacité à inscrire leur action dans le cadre des politiques éducatives nationales.

Les compétences attendues s'appuient sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. Le jury a ainsi porté une attention particulière à la qualité de l'analyse professionnelle, à la capacité des candidats à argumenter leurs choix pédagogiques, à mobiliser les références institutionnelles pertinentes et à adopter une posture conforme aux exigences du service public d'éducation.

2. ORGANISATION DE LA SESSION

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées du **22 au 24 juin 2026** au **gymnase Jack Pass**.

Le jury était composé de **seize membres**, répartis en **huit commissions**, associant **sept inspecteurs de l'Éducation nationale** et **neuf conseillers pédagogiques de circonscription**. Cette composition a permis de croiser les regards de personnels d'encadrement et de formateurs de terrain, garantissant une appréciation équilibrée des compétences professionnelles des candidats.

En amont des épreuves, une réunion d'harmonisation a permis de rappeler les objectifs du concours, de partager les critères d'évaluation et de préciser les attendus de l'entretien. Les échanges ont porté notamment sur la posture attendue des membres du jury, la conduite de l'entretien et la mise en œuvre d'une appréciation homogène des prestations.

Chaque candidat a bénéficié de conditions d'évaluation identiques. Les commissions ont veillé à instaurer un climat propice aux échanges, permettant aux candidats d'exposer leur parcours professionnel, de présenter leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) et de développer une réflexion argumentée sur les situations professionnelles retenues.

Les travaux d'harmonisation organisés tout au long de la session ont permis de garantir la cohérence des évaluations entre les différentes commissions. Les échanges réguliers entre les membres du jury ont contribué à maintenir une lecture commune des critères d'appréciation et à assurer l'égalité de traitement des candidats.

À l'issue du concours, les lauréats sont nommés **professeurs des écoles stagiaires** à compter de la rentrée scolaire. Leur année de stage alterne des périodes d'exercice en responsabilité dans une école et des temps de formation organisés conjointement par l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) et les services académiques. Cette formation vise à consolider les compétences professionnelles attendues du professeur des écoles, à approfondir la connaissance du système éducatif et à développer une posture réflexive. La titularisation intervient au terme de cette année de stage, après évaluation des compétences professionnelles conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

3. LES CHIFFRES CLÉS DE LA SESSION

3.1 Une première session mobilisatrice

La première session du concours interne exceptionnel de recrutement de professeurs des écoles a suscité un intérêt significatif auprès des personnels remplissant les conditions d'inscription. Cette mobilisation témoigne de l'attente suscitée par cette nouvelle voie de recrutement et de la volonté de nombreux enseignants contractuels de s'inscrire durablement dans le service public d'éducation en accédant au corps des professeurs des écoles.

Les données établies par la Division des examens et concours permettent de dresser un état précis du déroulement de la session.

Admissibilité

Indicateur	Effectif
Candidats inscrits	209
Candidats absents	48
Candidats présents	161
Candidats admissibles	115
Refusés	12
Éliminés	34

Admission

Indicateur	Effectif
Candidats convoqués	115
Candidats absents	18
Candidats présents	97
Admis	50
Liste complémentaire	20
Non admis	27

Les résultats mettent en évidence une sélection progressive opérée tout au long des deux épreuves. Le concours a permis de constituer une liste principale de cinquante lauréats ainsi qu'une liste complémentaire de vingt candidats présentant les compétences attendues.

3.2 Analyse des résultats de l'admissibilité

Les résultats de l'épreuve d'admissibilité traduisent une forte hétérogénéité des prestations.

La moyenne générale s'établit à **7,11/20**, avec des notes comprises entre **1,60/20** et **16,75/20**.

Ces résultats montrent que les écarts entre les candidats se sont construits principalement autour de leur capacité à analyser les situations proposées, à mobiliser des connaissances didactiques et à justifier leurs propositions pédagogiques.

Les travaux d'harmonisation conduits par les correcteurs ont permis de confirmer une lecture homogène des critères d'évaluation. Les écarts observés entre les copies reflètent ainsi les différences de maîtrise des compétences attendues et non des variations dans les pratiques de correction.

Le jury observe que les meilleures copies se caractérisent moins par une accumulation de connaissances que par une capacité à les mobiliser dans une démarche d'analyse au service des apprentissages des élèves.

3.3 Analyse des résultats de l'admission

L'épreuve orale a pleinement joué son rôle dans le processus de recrutement.

Parmi les **115 candidats admissibles**, 97 se sont présentés devant le jury.

La moyenne générale de l'épreuve atteint **13,96/20**, avec des notes comprises entre **5/20** et **20/20**.

Le jury relève que les écarts de notes observés à l'oral sont moins liés à l'expérience professionnelle des candidats qu'à leur capacité à en proposer une lecture réflexive.

Les meilleurs résultats correspondent à des prestations dans lesquelles les candidats sont capables :

- d'expliciter leurs choix pédagogiques ;
- de justifier leurs décisions à partir des besoins des élèves ;
- d'analyser les effets de leurs pratiques sur les apprentissages ;
- de mobiliser les références institutionnelles pertinentes ;
- d'inscrire leur action dans le cadre des valeurs du service public d'éducation.

À l'inverse, les prestations les moins convaincantes demeurent essentiellement descriptives et peinent à établir des liens entre l'expérience professionnelle, les apprentissages des élèves et les références pédagogiques ou réglementaires.

3.4 Les principaux enseignements statistiques

L'analyse croisée des données quantitatives et des observations formulées par les commissions permet de dégager plusieurs enseignements.

Le premier concerne la qualité du vivier présenté au concours. Les entretiens ont révélé des candidats investis dans leurs fonctions, soucieux de faire reconnaître leur expérience professionnelle et de poursuivre leur engagement au sein de l'Éducation nationale.

Le deuxième enseignement réside dans le rôle déterminant de l'entretien. Les résultats montrent que l'épreuve orale a constitué le principal moment de différenciation entre les candidats. Les écarts ne se sont pas construits sur la seule connaissance des textes ou des programmes mais sur la capacité à analyser les pratiques professionnelles, à argumenter les choix pédagogiques et à démontrer une compréhension approfondie des missions du professeur des écoles.

Enfin, cette première session confirme que l'expérience professionnelle constitue un atout lorsqu'elle s'accompagne d'une démarche réflexive et d'une solide culture professionnelle. Les candidats les mieux classés sont ceux qui parviennent à transformer leur expérience en véritable objet d'analyse, en mobilisant des références pédagogiques, didactiques et institutionnelles au service d'une argumentation construite.

Les chiffres à retenir

- **209** candidats inscrits.
- **161** candidats présents aux épreuves d'admissibilité.
- **115** candidats déclarés admissibles.
- **97** candidats présents à l'oral.
- **50** candidats admis sur liste principale.
- **20** candidats proposés sur liste complémentaire.
- **7,11/20** de moyenne à l'admissibilité.
- **13,96/20** de moyenne à l'admission.

4. L'ÉPREUVE D'ADMISSION

4.1 Les objectifs de l'épreuve

L'épreuve orale d'admission constitue le temps fort du concours. Elle permet au jury d'apprécier les compétences professionnelles développées par les candidats au cours de leur expérience, leur aptitude à exercer les missions d'un professeur des écoles titulaire ainsi que leur capacité à inscrire leur pratique dans une démarche d'analyse et de développement professionnel.

À partir de leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), les candidats étaient invités à présenter leur parcours, à analyser une situation professionnelle significative et à répondre aux questions du jury. L'entretien devait permettre d'apprécier la qualité de leur réflexion, leur maîtrise des enjeux pédagogiques, éducatifs et institutionnels ainsi que leur connaissance du système éducatif.

Le jury rappelle que l'entretien n'avait pas pour objet de vérifier uniquement des connaissances. Il devait avant tout permettre d'évaluer une posture professionnelle, une capacité d'analyse et un potentiel d'évolution.

4.2 Une préparation globalement sérieuse

Les différentes commissions soulignent la qualité de la préparation des candidats.

Dans leur très grande majorité, les exposés étaient structurés, respectaient le temps imparti et présentaient de manière claire les principales étapes du parcours professionnel ainsi que la situation choisie dans le dossier RAEP.

Les candidats ont fait preuve d'une attitude respectueuse des exigences du concours et ont manifesté une réelle motivation pour intégrer le corps des professeurs des écoles. Les échanges se sont déroulés dans un climat serein et ont permis un dialogue professionnel de qualité.

Le jury souhaite souligner cet engagement, qui constitue l'un des points positifs de cette première session.

Toutefois, une présentation fluide et une posture adaptée ne suffisent pas à elles seules à caractériser les compétences attendues. Les différences entre les candidats se sont principalement construites dans la capacité à analyser les situations présentées et à justifier les choix professionnels.

4.3 Le dossier RAEP : un support d'analyse professionnelle

Les dossiers présentés par les candidats étaient, dans leur ensemble, conformes aux attentes réglementaires. Ils témoignent d'un investissement réel dans la préparation du concours et d'un accompagnement de qualité.

Le jury observe néanmoins que de nombreux dossiers présentent une structure relativement homogène et mettent davantage l'accent sur une description d'activités conduites que sur leur analyse.

Les meilleurs dossiers sont ceux qui dépassent la simple narration des pratiques professionnelles pour mettre en évidence les compétences mobilisées, les difficultés rencontrées, les choix pédagogiques effectués et les enseignements tirés de l'expérience.

Au cours de l'entretien, les candidats qui utilisent leur dossier comme point d'appui pour développer une réflexion personnelle convainquent davantage que ceux qui se limitent à en restituer le contenu.

Le jury rappelle que le dossier RAEP constitue un support de l'entretien et non une fin en soi.

4.4 Une posture professionnelle de qualité

L'ensemble des commissions souligne la qualité de la posture adoptée par les candidats.

Les échanges ont permis de rencontrer des personnels investis dans leurs missions, conscients des responsabilités qui leur incombent et profondément attachés à la réussite des élèves.

Le jury a particulièrement apprécié :

- la qualité de l'écoute ;
- le respect des échanges ;
- la sincérité des réponses ;
- la capacité à reconnaître les difficultés rencontrées ;

- la volonté manifeste de progresser dans le métier.

Ces qualités témoignent d'un engagement professionnel réel et constituent un point fort de cette première session.

Elles ne dispensent toutefois pas les candidats d'une solide maîtrise des compétences professionnelles attendues.

4.5 L'analyse des pratiques : le principal critère discriminant

Les observations des sept commissions convergent très largement sur ce point.

La capacité à analyser sa pratique professionnelle constitue le principal élément ayant permis de discriminer les candidats.

Les candidats les mieux classés sont ceux qui parviennent à dépasser la simple description des activités conduites pour expliquer les raisons de leurs choix, analyser leurs effets sur les apprentissages et identifier les évolutions possibles de leur pratique. Ils montrent qu'ils sont capables de prendre du recul, d'interroger leurs décisions pédagogiques et de les mettre en perspective avec les besoins des élèves.

À l'inverse, plusieurs candidats présentent des situations professionnelles intéressantes mais demeurent dans une logique essentiellement descriptive. Les réponses apportées restent centrées sur le déroulement des séances sans mettre en évidence les apprentissages visés, les obstacles rencontrés ni les ajustements réalisés.

Le jury rappelle que l'expérience professionnelle constitue une richesse. Elle ne devient cependant un véritable indicateur de professionnalité que lorsqu'elle est analysée et explicitée.

Cette posture réflexive est apparue comme le principal facteur de réussite lors de cette première session.

4.6 Une culture professionnelle à consolider

Les entretiens montrent que les candidats possèdent une connaissance satisfaisante des missions générales du professeur des écoles.

En revanche, plusieurs domaines demeurent insuffisamment maîtrisés.

Les commissions relèvent notamment des connaissances parfois fragiles, imprécises concernant :

- le fonctionnement de l'école primaire ;
- les instances de concertation ;
- les partenaires de l'École ;
- les dispositifs d'accompagnement des élèves ;
- les parcours éducatifs ;
- les ressources institutionnelles.

Certaines notions pédagogiques ou didactiques sont également utilisées de manière approximative. Les concepts d'enseignement explicite, de différenciation pédagogique, d'évaluation formative ou encore de besoins éducatifs particuliers sont parfois évoqués sans être véritablement définis ni illustrés.

Le jury invite les futurs candidats à renforcer cette culture professionnelle, indispensable à l'exercice du métier.

4.7 Les valeurs de la République et les obligations du fonctionnaire

Les principes qui fondent l'action de l'École de la République sont globalement connus des candidats. La plupart d'entre eux identifient les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de lutte contre toutes les formes de discrimination.

Les difficultés apparaissent davantage lorsque ces principes doivent être mobilisés dans des situations professionnelles concrètes.

Les questions relatives aux obligations du fonctionnaire, à la déontologie, au devoir de neutralité, au dialogue avec les familles ou au traitement de situations sensibles permettent de distinguer les candidats capables d'élaborer une réponse argumentée de ceux qui restent sur des principes généraux.

Le jury rappelle que ces connaissances constituent un élément essentiel de la professionnalité du professeur des écoles.

4.8 Les enseignements de cette première session

Les travaux des commissions permettent de dégager plusieurs enseignements.

Le premier concerne la qualité de l'engagement des candidats. Cette première session a révélé un vivier de professionnels investis, motivés et profondément attachés à la réussite des élèves.

Le deuxième enseignement confirme que l'entretien constitue une épreuve de réflexion professionnelle. Les différences entre les candidats se sont moins construites sur leurs années d'expérience que sur leur capacité à analyser cette expérience, à mobiliser des références professionnelles pertinentes et à argumenter leurs choix.

Enfin, cette première session met en évidence plusieurs axes de progrès qui devront être pris en compte dans les futurs dispositifs de préparation, notamment le développement de la posture réflexive, le renforcement de la culture professionnelle et la maîtrise du fonctionnement du système éducatif.

5. LES ENSEIGNEMENTS DU JURY

Au-delà des résultats de cette première session, les échanges conduits au sein des différentes commissions permettent de dégager plusieurs enseignements qui éclairent les attendus du concours et les compétences attendues d'un professeur des écoles.

5.1 L'expérience professionnelle constitue un point d'appui, non un aboutissement

L'expérience acquise dans les écoles représente un atout incontestable. Elle permet aux candidats d'illustrer leurs propos par des situations concrètes, de mobiliser des exemples vécus et de témoigner d'une connaissance réelle des élèves et du fonctionnement quotidien d'une classe.

Toutefois, le jury rappelle que le concours ne vise pas à apprécier l'ancienneté ou le volume d'expérience professionnelle. Il évalue la capacité des candidats à transformer cette expérience en objet d'analyse.

Les candidats les mieux classés sont ceux qui démontrent une véritable capacité réflexive : ils explicitent leurs choix, identifient les effets de leurs pratiques sur les apprentissages, analysent les difficultés rencontrées et montrent comment ces situations ont contribué à faire évoluer leurs pratiques professionnelles.

L'expérience devient ainsi un levier de professionnalisation lorsqu'elle s'accompagne d'une réflexion argumentée.

5.2 Une posture professionnelle adaptée

Le jury tient à souligner la qualité générale de la posture adoptée par les candidats.

Les échanges se sont déroulés dans un climat de respect mutuel et de dialogue professionnel. Les candidats ont fait preuve d'écoute, de disponibilité et d'un engagement sincère dans leur projet professionnel.

Cette qualité relationnelle constitue un point fort de cette première session. Elle traduit l'attachement des candidats aux valeurs du service public et leur volonté d'exercer pleinement les responsabilités confiées aux professeurs des écoles.

Le jury rappelle néanmoins que la qualité de la posture, si elle est indispensable, ne saurait compenser une analyse insuffisante des pratiques ou une maîtrise encore fragile de la culture professionnelle.

5.3 La culture professionnelle demeure un facteur déterminant

Les travaux des différentes commissions montrent que la maîtrise du système éducatif constitue l'un des principaux éléments de différenciation entre les candidats.

Les meilleurs candidats démontrent une connaissance précise :

- des programmes et du socle commun ;
- des dispositifs d'accompagnement des élèves ;
- des partenaires de l'École ;
- des parcours éducatifs ;
- des obligations du fonctionnaire ;
- des ressources institutionnelles.

Ils mobilisent ces références avec pertinence pour éclairer leurs choix pédagogiques et justifier leurs réponses.

À l'inverse, les difficultés les plus fréquemment observées concernent une connaissance parfois imprécise de ces éléments ou une mobilisation insuffisamment argumentée des textes de référence.

5.4 Les valeurs de la République s'incarnent dans l'action quotidienne

Les entretiens montrent que les candidats adhèrent pleinement aux valeurs portées par l'École de la République.

Le jury attend toutefois davantage qu'une simple restitution des principes généraux.

Il apprécie la capacité des candidats à traduire ces valeurs dans leur pratique quotidienne, notamment lorsqu'ils sont confrontés à des situations mettant en jeu la laïcité, l'égalité entre les élèves, la prévention des discriminations, les relations avec les familles ou la coopération entre les différents partenaires de l'école.

Cette capacité à articuler principes et action professionnelle constitue un marqueur important de la professionnalité attendue.

6. RECOMMANDATIONS DU JURY

À l'issue de cette première session, le jury souhaite formuler plusieurs recommandations destinées à accompagner les futurs candidats ainsi que les équipes en charge de leur préparation.

À destination des futurs candidats

Le jury recommande de considérer le dossier RAEP comme un support de réflexion et non comme une simple présentation du parcours professionnel.

Les candidats gagneront à préparer l'entretien en s'entraînant à analyser plusieurs situations professionnelles significatives, à justifier leurs choix pédagogiques et à mettre en évidence les effets de leurs pratiques sur les apprentissages des élèves.

Une attention particulière devra être portée à la connaissance :

- des programmes ;
- du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- des ressources institutionnelles ;
- des dispositifs d'accompagnement des élèves ;
- des partenaires de l'École ;
- des obligations du fonctionnaire et des valeurs de la République.

Le jury recommande également de développer une veille professionnelle régulière afin d'actualiser ses connaissances et de nourrir sa réflexion.

À destination des équipes de préparation, d'accompagnement

Les observations recueillies au cours de cette première session conduisent le jury à identifier plusieurs axes de travail prioritaires.

Les préparations gagneraient à renforcer les travaux d'analyse de pratiques professionnelles, en invitant les candidats à dépasser la simple description des situations vécues pour développer une véritable argumentation pédagogique.

Il apparaît également souhaitable de consolider la culture institutionnelle des candidats, notamment en approfondissant la connaissance du fonctionnement du premier degré, des textes de référence, des partenaires de l'École et des politiques éducatives.

Enfin, le jury encourage la mise en place de simulations d'entretien permettant aux candidats de développer leur aisance orale, leur capacité à argumenter et leur posture réflexive.

CONCLUSION

La session 2026 du concours interne exceptionnel de recrutement de professeurs des écoles constitue une étape importante pour l'académie de Mayotte.

Au-delà du recrutement de cinquante professeurs des écoles, cette première édition a permis de mettre en lumière un vivier de professionnels engagés, investis auprès des élèves et désireux de poursuivre leur parcours au sein du service public d'éducation.

Les travaux du jury montrent que la réussite au concours repose moins sur la seule expérience professionnelle que sur la capacité à en proposer une lecture réflexive, à justifier les choix pédagogiques opérés et à inscrire son action dans le cadre des missions et des valeurs de l'École de la République.

Les enseignements présentés dans ce rapport constituent des repères utiles pour les futurs candidats, les équipes de préparation et l'ensemble des acteurs engagés dans la formation des enseignants. Ils contribueront, le jury l'espère, à renforcer la qualité des préparations et à accompagner la professionnalisation des futurs lauréats.

Cette première session démontre la pertinence de cette voie de recrutement dans le contexte particulier de l'académie de Mayotte. En reconnaissant l'expérience professionnelle tout en maintenant un niveau d'exigence élevé, elle contribue à répondre aux besoins de recrutement du premier degré et participe à la consolidation du service public d'éducation sur le territoire.

Le jury formule le souhait que les enseignements tirés de cette première session puissent nourrir les prochaines éditions du concours et accompagner durablement les ambitions portées par l'Académie en matière de recrutement, de formation et de fidélisation des professeurs des écoles.

Valérie DÉBUCHY
Présidente du jury